

Le SNPTES demande la reconnaissance de la pénibilité au travail du personnel des CROUS

Marie-Ange KELCHLIN, secrétaire technique nationale

Un groupe de travail relatif à la pénibilité au travail s'est tenu, au siège du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), le 3 novembre 2016. Lors de cette réunion, **le SNPTES a insisté sur les conditions de travail particulièrement difficiles que subissent les personnels des CROUS.**

Le SNPTES demande depuis de nombreuses années une reconnaissance de cette pénibilité. Il revendique la mise en place de mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail. Il exige en parallèle la mise en place d'un régime indemnitaire prenant en compte le niveau de pénibilité et dans certains cas un départ anticipé à la retraite.

Il convient également de rédiger, en concertation avec les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), un document d'aide à l'évaluation de la pénibilité et des risques professionnels. L'ensemble du personnel devra avoir accès à cette information.

Enfin, le SNPTES a rappelé à la direction du CNOUS la nécessité de mettre en place un compte pénibilité.

Choisy-le-Roi, le 10 novembre 2016

